

BUREAU SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 juin 2023

SOMMAIRE

OUVERTURE DE SÉANCE	2
ORDRE DU JOUR	2
DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRECEDENTE	2
RAPPORTS PRÉSENTÉS	2
QUESTIONS DIVERSES	7
ANNEXES - Délibérations	8

TABLEAU SUIVI DE DIFFUSION				
Date de réalisation	Objet	Mail	Site net	Autres
15/06/2023	Validation Secrétaire de séance	X (NL)		
22/06/2023	Validation « présents »	X (NL)		
27/06/2023	Montage PV avec délib			FC
04/07/2023	Diffusion en « provisoire » à tous	X (NL)	X (MS)	
BS du 11/07/2023	Approbation « séance suivante »			X (FC)
BS du 11/07/2023	Signature PV			X (FC)
Après le BS 11/07/2023	Diffusion en « définitif »		X (MS)	

SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

L'An deux mille vingt-trois, le 8 juin à 14h30, le bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 1^{er} juin 2023, s'est réuni au 4^{ème} étage du SDES, à la Motte-Servolex, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Robert **AGUETTAZ**, Yves **BERTHIER**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Jean-Claude **RAFFIN** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient absents ou excusés : Roger **BLANC-COQUAND**, Serge **TICHKIEWITCH**, Christian **RAUCAZ**, Béatrice **SANTAIS** et Jean-Marc **VIAL**.

Assistaient également à la réunion :
Cindy **MARLIN**, Jean-Elie **MOMMESSIN**, Luc **BERNARD** et Nathalie **LAUGIER**.

Membres en exercice : 13
Présents : 8
Représentés par mandat : 0

Président de séance : Monsieur Michel DYEN, Président du SDES.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

Le Président donne connaissance de l'ordre du jour et des rapports déposés sur table :

BS 4-1-2023	Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières
BS 4-2-2023	Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières (<i>annexe amendée en séance</i>)
BS 4-3-2023	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : participations financières.
BS 4-4-2023	Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023 (<i>rapport amendé en séance</i>)
BS 4-5-2023	Travaux IRVE : programme provisoire 2023 (<i>rapport amendé en séance</i>)
BS 4-6-2023	Etudes de développement des énergies renouvelables : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Robert AGUETTAZ est élu secrétaire de séance. Nathalie LAUGIER est élue secrétaire auxiliaire de séance (assiste à la séance mais sans participer aux délibérations).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Michel DYEN propose d'adopter le procès-verbal du bureau du 25 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTS PRÉSENTÉS

Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Rapport n° BS 4-1-2023

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de

la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- 2 dossiers à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 6 547,20 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 0 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ Approuver les dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;
- ▶ Autoriser les engagements budgétaires des 2 dossiers sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé au présent rapport.
- ▶ Donner délégation au Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (SEQUOIA, EPCI, etc...).

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières

Rapport n° BS 4-1-2023 (*annexe amendée en séance*)

Michel DYEN précise que suite à la prise en compte, par erreur, en doublons des dernières opérations, une nouvelle annexe est transmise en séance.

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers soumis au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 10 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 10 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport représentent une participation financière potentielle maximum de 119 587 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ Approuver les 10 dossiers notés A VALIDER et listés dans le tableau annexé au présent rapport ;
- ▶ Autoriser les engagements budgétaires des 10 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 119 587€ ;
- ▶ Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : participations financières

Rapport n° BS 4-1-2023

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participation financière du SDES aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage et ce, à compter du second semestre 2021.

Les participations financières du SDES à ce titre, sont financées par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE. Ainsi, ces participations financières sont proposées aux seules communes ayant intégré le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre d'une rénovation partielle ou globale d'un bâtiment. Les travaux réalisés devant à minima respecter les exigences de performances énergétiques et les critères des fiches CEE.

Pour le dossier présenté au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non le nouveau dossier noté A VALIDER.

Ce dossier listé dans le tableau annexé au présent rapport, représente une participation financière potentielle maximum de 80 000,00 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ *Approuver le dossier noté A VALIDER et affiché dans le tableau annexé au présent rapport ;*
- ▶ *Autoriser les engagements budgétaires du nouveau dossier, sur la base du montant maximum mentionné dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 80 000,00 € ;*
- ▶ *Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES au maître d'ouvrage concerné.*

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023

Rapport n° BS 4-1-2023 *(rapport amendé en séance)*

La modification du rapport porte sur la suppression d'une opération inscrite par erreur, cette dernière ayant déjà fait l'objet d'une validation, comme le mentionne Michel DYEN.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

6 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les valide ou non :

- ▶ Entrelacs, Hameau des Darmand, réseau BT (470 ml) ;
- ▶ Saint Marcel, Montfort, Hameau de la Ville, réseau BT (345 ml) ;
- ▶ Aix les Bains, Chemin des Biâtres, réseau BT (250 ml) ;
- ▶ Porte de Savoie, rue du général Decouz, rue Henry Planche, réseau BT (450ml)
- ▶ Saint Ours, Route du chef-Lieu RD 211D, réseau BT (330 ml) ;
- ▶ Peisey Nancroix, Ruelle de la Fruitière, réseau BT (150 ml).

De plus, 3 opérations déjà validées antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical les valide ou non :

- ▶ Moutiers, Faubourg de la Madeleine, réseau BT (120 ml) ;
- ▶ Sainte Hélène sur Isère, Hameau de la Perrière, réseau BT (540 ml) ;
- ▶ Entrelacs, Rues Joseph Michaud et du 17 octobre, réseau BT (400 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ *Approuver le programme provisoire 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;*

- ▶ Autoriser les engagements budgétaires des 6 nouvelles opérations concernées par le présent rapport, ainsi que 3 engagements complémentaires sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.
- ▶ Autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux IRVE : programme provisoire 2023

Rapport n° BS 4-1-2023 (annexe amendée en séance)

Michel DYEN propose, afin de ne pas bloquer la réalisation de certaines opérations d'implantation de nouvelles bornes de recharges, de prendre en compte l'ajout de nouvelles opérations au cours de ce bureau (ces dernières étant en cours de validation dans les communes concernées).

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités.

Afin mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes IRVE concernées, le SDES a notifié un marché de travaux de type accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise Citéos, d'une durée d'une année, du 2 août 2022 au 1^{er} août 2023. Il existe également la possibilité de réaliser 6 bornes dans le cadre de la DSP du réseau eborn via Easy Charge et/ou SPBR1.

Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention d'application spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux.

Il est demandé au présent bureau syndical de valider ou non les nouvelles opérations d'installation d'IRVE listées ci-dessous :

AVANCHERS (LES)	Devant la gendarmerie, bornes rapides	43/50 kW AC/DC - 2 PDC	2 IRVE
BAUCHE (LA)	Parking nord du Château	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1 IRVE
JONGIEUX	Parking amont Eglise	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
VAL-CENIS	LANSLEBOURG, Parking mairie	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
VAL-CENIS	LANSLEVILLARD, Office du tourisme	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
VAL-CENIS	TERMIGNON, Parking maison de la Vanoise	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
VAL-CENIS	SOLLIERES-SARDIERES, Proche Intermarché	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
MODANE	Rue des Bettets	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Nathalie LAUGIER informe l'assemblée des suites de la réflexion sur le portage par le SDES d'une candidature à l'AMI « , comme déjà évoqué au cours du Comté Syndical du 30 mai dernier. Cette information a été partagée avec les chargé(e)s énergies des EPCI au cours d'une réunion ce matin.

Les EPCI sont, à l'exception d'une seule, favorables à la candidature mutualisée du SDES. La dernière préférant se mobiliser également sur ce dossier afin d'obtenir plus de moyens humains pour son territoire. Nathalie LAUGIER alerte sur le fait qu'un seul poste est prévu par département, ce qui risque de mettre en concurrence l'EPCI concernée et le SDES.

Par ailleurs, Cindy MARLIN informe de la mise à disposition très récente du cahier des charges du programme CHÊNE. Ce programme se positionne dans la continuité du programme SEQUIOA. Le SDES a également interrogé ce matin les EPCI à ce sujet, qui s'accordent sur un portage par le SDES du dossier.

Nathalie LAUGIER rappelle les prochaines dates de réunion. Afin de faciliter la gestion de ces dates, il est proposé la mise en place d'invitation Outlook (ce qui sera plus facile en cas d'annulation ou report de date notamment).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 15h.

La secrétaire auxiliaire de séance,
Nathalie LAUGIER

Le secrétaire de séance,
Robert AGUETTAZ

Le Président
Michel DYEN

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le programme 2023 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, notamment la convention d'application ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés à la (aux) convention(s) précitée(s), ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les Conventions d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP) ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer le recensement et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-président du SDES, à signer le cas échéant, les conventions de servitudes ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant, l'exécution du marché de travaux avec Citéos de type accord-cadre précité, et la signature des bons de commande, à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via SPBR1 (Easy-Charge) et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Etudes de développement des énergies renouvelables : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage
--

Rapport n° BS 4-1-2023

Le comité syndical du 4 octobre 2022 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'études d'installations d'énergies renouvelables portées sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (délibération n° CS 4-18-2022).

Ces nouvelles missions sont confiées au SDES par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le bureau syndical dispose d'une délégation permanente (délibération n° CS 4-19-2022) pour :

- approuver les programmes provisoires et définitifs d'études et de prestations de service associées ;
- approuver les conventions de mandats de maîtrise d'ouvrage ou financières spécifiques à chaque opération et leurs avenants éventuels.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- 2 conventions d'application de transfert de compétence pour des études de faisabilité en vue du développement des énergies renouvelables, conformément aux éléments précisés dans le 2ème tableau de l'annexe jointe au présent rapport.

A noter que 8 projets ont déjà fait l'objet d'une validation spécifique par le Comité Syndical et le Bureau Syndical (1^{er} tableau de l'annexe jointe au présent rapport).

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les dossiers « à valider » listés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces études et à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études pour le dossier concerné, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires associés à ces études ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président, à signer les conventions, telles que présentées en annexe, et l'ensemble des actes afférents ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des études afférentes.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° BS 4-1-2023

Objet :
Audits énergétiques des bâtiments communaux :
participations financières

Date de la convocation

1^{er} juin 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Robert AGUETTAZ

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juin 2023.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le bureau syndical statue sur les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- ▶ 2 dossiers à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 6 547,20 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 0 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe à la présente délibération.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 8 juin 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Robert AGUETTAZ, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Roger BLANC-COQUAND, Christian RAUCAZ, Jean-Marc VIAL et Serge TICHKIEWITCH.

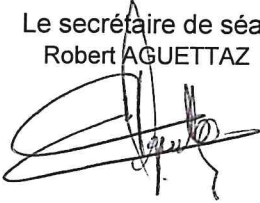
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 2 dossiers sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (SEQUOIA, EPCI, etc...).**

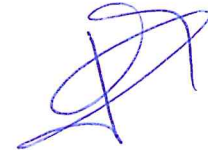
Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Robert AGUETTAZ



Le Président du SDES,
Michel DYEN



Annexe délibération n° BS 4-1-2023

1- Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA SDES: participations financières 2023

Réf dossier	Dossiers validés			Informations générales				Synthèse financière				
	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
23001 AUDIT	Trévingin	Mairie + cantine	STD	530	23 janv 2023	SDES	2 475.00	2 970.00		1 237.50		1 237.50
23002 AUDIT	Trévingin	Salle des fêtes	STD	440	23 janv 2023	SDES	1 980.00	2 376.00		990.00		990.00
23003 AUDIT	Trévingin	Presbytère	STD	300	23 janv 2023	SDES	1 980.00	2 376.00		990.00		990.00
23004 AUDIT	Trévingin	Ecole	STD	580	23 janv 2023	SDES	2 475.00	2 970.00		1 237.50		1 237.50
23005 AUDIT	Ayn	Logement communaux	STS	250	26 janv 2023	SDES	1 320.00	1 584.00		660.00		660.00
23006 AUDIT	Ayn	Mairie/Ecole	STS	250	26 janv 2023	SDES	1 320.00	1 584.00		660.00		660.00
23008 AUDIT	Val d'Isère	Centre Technique Municipal	STD	4985	09 janv 2023	SDES	4 450.00	5 340.00		2 225.00		2 225.00
23009 AUDIT	Val d'Isère	Maison de Val	STD	1210	09 janv 2023	SDES	2 970.00	3 564.00		1 485.00		1 485.00
23010 AUDIT	Val d'Isère	Crèche	STD	1092	09 janv 2023	SDES	2 970.00	3 564.00		1 485.00		1 485.00
23011 AUDIT	Essers-Blay	Ecole	Etude de substitution	600	13 janv 2023	SDES	3 000.00	3 600.00		1 500.00		1 500.00
23007 AUDIT	Grésy sur Isère	Mairie	STD	1297	08 déc 2022	SDES	2 970.00	3 564.00			1 485.00	1 485.00
23012 AUDIT	Bourbeau	Cure	STS	80	27 févr 2023	SDES	1 320.00	1 584.00		725.00		725.00
23013 AUDIT	Viviers-du-Lac	Groupe scolaire + Cantine + Bibliothèque	STD	2100	06 févr 2023	SDES	4 450.00	5 340.00		2 225.00		2 225.00
23014 AUDIT	Viviers-du-Lac	Mairie	STD	370	06 févr 2023	SDES	1 980.00	2 376.00		990.00		990.00
23015 AUDIT	La Bridoire	Gymnase + Bouclodrome	STS	1300	14 déc 2022	SDES	1 980.00	2 376.00		990.00		990.00
23016 AUDIT	La Ravoire	Gymnase municipal	STS + Etude de substitution	1386	08 mars 2023	SDES	4 000.00	4 800.00	2 000.00	1 000.00		1 000.00
23017 AUDIT	La Ravoire	Espace culturel Jean Blanc (ECJB)	STS + Etude de substitution	1757	08 mars 2023	SDES	4 000.00	4 800.00	2 000.00	1 000.00		1 000.00
23018 AUDIT	La Ravoire	Halle Henri Salvador (Bouclodrome et Salle Festive)	STS + Etude de substitution	2478	08 mars 2023	SDES	5 000.00	6 000.00	2 500.00	1 250.00		1 250.00
23019 AUDIT	La Ravoire	Complexe du Tennis (tennis couvert et club-house)	STS	1322	08 mars 2023	SDES	1 980.00	2 376.00	990.00	495.00		495.00
23020 AUDIT	Pugny-Chatenod	Mairie	STD	400	08 mars 2023	SDES	2 100.00	2 520.00		1 050.00		1 050.00
23021 AUDIT	Pugny-Chatenod	Auberge	STD	310	08 mars 2023	SDES	2 100.00	2 520.00		1 050.00		1 050.00
23022 AUDIT	Pugny-Chatenod	Presbytère	STD	320	08 mars 2023	SDES	2 100.00	2 520.00		1 050.00		1 050.00
23023 AUDIT	Planaise (SVU)	Groupe scolaire situé sur la commune de Planaise	STD + DT	1250	11 avr 2023	SDES	3 600.00	4 320.00		1 800.00		1 800.00
23024 AUDIT	Pont de beauvoisin	Salle des fêtes/Bibliothèque	STS	659	31 mars 2023	SDES	2 500.00	3 000.00		1 250.00		1 250.00
23025 AUDIT	Pont de beauvoisin	Local Commercial	STS	155	31 mars 2023	SDES	1 600.00	1 920.00		800.00		800.00
23026 AUDIT	Pont de beauvoisin	Maison de l'amitié	STS	628	31 mars 2023	SDES	2 500.00	3 000.00		1 250.00		1 250.00
23005 AUDIT	Ayn	Logement communaux (à annuler)	STS	250	26 janv 2023	SDES	-1 320.00	-1 584.00		-660.00		
23006a AUDIT	Ayn	Mairie/Ecole (complément suite erreur de surface)	STS	650	26 janv 2023	SDES	1 180.00	1 416.00		590.00		590.00
Total déjà validé à ce jour (26 nouveaux dossiers + 1 complément + 1 annulation)							68 980.00	82 776.00	7 490.00	23 780.00	7 030.00	1 050.00

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00

00:00



ID : 073-257302232-20230608-DELIB_BS_4_1_23-DE

Dossiers validés le 8 juin 2023			Informations générales				Synthèse financière					
Réf dossier	Commune	Norm du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
23027 AUDIT	Villaroclin-Bourget	Bâtiment Grand Air	STD + DT	1518	28 avr 2023	SDES	3 600.00	4 320.00	0.00	0.00	1 800.00	2 520.00
23028 AUDIT	CC Val Guilers	Siège	STD	445	20 mars 2023	SDES	1 856.00	2 227.20	0.00	0.00	0.00	2 227.20
Validés le 8 juin 2023 (2 nouveaux dossiers)							5 456.00	6 547.20	0.00	0.00	1 800.00	4 747.20
Total année 2023							74 436.00	89 323.20	7 490.00	23 780.00	8 830.00	35 557.20

(*) la totalité de la TVA sur le coût définitif HT des audits sera supportée par la Commune et remboursée au SDES

- (1) Simulation Thermique Statique
 (2) Simulation Thermique Dynamique
 Nouveaux dossiers déjà validés
 Compléments dossiers déjà validés



Délibération n° BS 4-2-2023

Objet :
**Travaux d'éclairage public sous
maîtrise d'ouvrage des communes :**
participations financières

Date de la convocation

1^{er} juin 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à
la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Robert AGUETTAZ

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera
mise à disposition sur le site du SDES en
juin 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 8 juin 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège
social du SDES à la Motte-Servolex (73), après
convocation légale, sous la présidence de Michel
DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal
MARTIN, Robert **AGUETTAZ**, Yves **BERTHIER**,
Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Jean-Claude
RAFFIN et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Béatrice **SANTAIS**, Roger **BLANC-**
COQUAND, Christian **RAUCAZ**, Jean-Marc **VIAL** et
Serge **TICHKIEWITCH**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers soumis au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les 10 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 10 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération représentent une participation financière potentielle maximum de 119 587 €.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les 10 dossiers notés A VALIDER et listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 10 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 119 587€ ;**

- **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 073-257302232-20230608-DELIB_BS_4_2_23-DE

participation financière du SDES
S²LOW

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Robert AGUETTAZ



Le Président du SDES,
Michel DYEN



Annexe délibération n° BS 4-2-2023

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2023

Réf dossier	Dossiers validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaire	Horloges astronomiques	Luminaire solaire
23002	Saint-Genix-les-Villages	Divers secteurs	06 déc 2022	06 déc 2022	4800	4800	1980		12	
23003	La Léchère	Divers secteurs hors zone en régie (Petit Cœur)	19 déc 2022	20 déc 2022	16680	13920	4785		29	
23004	Saint-Marcel	La Saucette	15 déc 2022	20 janv 2023	18310	15314	4060	18		
23006	Drumettaz-Clairafond	Le Biolay	03 janv 2023	05 janv 2023	22500	22500	3475	15		
23007	Les Chapelles	Picolard, Montigrod, Chef Lieu	12 janv 2023	16 janv 2023	20800	17920	3670	16		
23001	Motz	Divers secteurs	15 déc 2022	06 févr 2023	36060.8	23567.7	5935	20	9	
23008	La Bâthie	Divers secteurs	13 janv 2023	07 févr 2023	63305	52250	5808	99		
23011	Beaufort	Ensemble de la commune	31 janv 2023	31 janv 2023	12420	12420	1485		45	
23012	Grignon	rue Louis Berthel	03 févr 2023	07 févr 2023	9524	9524	1370	20		
23016	Grézy-sur-Aix	Divers secteurs	23 mars 2023	23 mars 2023	40537	36730	14220	78		
23017	Chindrieux	Chaudieu et les Apôtres	29 mars 2023	30 mars 2023	12870	9200	2665	10	1	
23018	Les Avanchers Valmorel	Le Crey, La Grange, Les Avanchers Chef Lieu	27 mars 2023	11 avr 2023	48233.5	42175	12680	67		
23020	Montmélan	Postes F-H-AA-AJ-AC	05 avr 2023	05 avr 2023	35115.3	15982	2819	43		
23022	Saint-Vital	Divers secteurs	07 avr 2023	12 avr 2023	8066.83	6164.4	2890	12		
23023	Grignon	RD925	06 avr 2023	14 avr 2023	80666	33750	825	25		
2021-48a	Saint-Pierre-d'Albigny	Complément horloges supplémentaires	12 nov 2021	15 nov 2021	20700	20700	2985		4	
Total déjà validé à ce jour (22 dossiers + 1 complément)					450 590	336 917	71 652	423	100	

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20230608-DELIB_BS_4_2_23-DE



Dossiers validés le 8 juin 2023

Réf dossier	Commune	Localisation des travaux	Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
			Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaire	Horloges astronomiques	Luminaire solaire
23009TVXEP	Villard-Léger	Les Clercs, La Chabaudière, Rte des Barraques, Le Buisson, La Bottière, Les Michelins, PK Mairie, Chef-lieu	19 janv 2023	30 janv 2023	25 304	18 062	11 280	57		
23013TVXEP	Saint-Jean-d'Arves	Tour et Chal	23 févr 2023	22 mai 2023	22 320	22 320	2 950	36		
23015TVXEP	CC Cœur de Savoie	ZAE Alpespace	23 mars 2023	23 mars 2023	76 617	54 160	20 150	154	3	
23019TVXEP	CC Yenne	ZAC des Fontanettes	03 mai 2023	03 mai 2023	6 556	6 556	2 695	11		
23024TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	Rue du Faubourg, Ruelle du Centre, Rue de L'Eglise, Rue Pierre Descôtes, Ruelle de la Poste, Rue du 8 mai, Place de l'Eglise, Rue des Jardins, Rte de Yenne	22 févr 2023	25 mai 2023	42 804	31 000	11 300	60		
23025TVXEP	Sainte-Hélène-du-Lac	rue de Peguet, rue de la Croisette, rue du Pichat, route du Grésivaudan	21 avr 2023	03 mai 2023	39 058	25 595	15 220	71	12	
23026TVXEP	Le Pont-de-Beauvoisin	Avenue du Baron de Crousaz, Avenue Jean Jaurès, Rue Emmanuel Crétet, Route de Domessin	18 avr 2023	02 mai 2023	35 952	30 552	13 940	76		
23027TVXEP	Saint-Béron	Route de chambéry, Route de Domessin, Route de la Bricoire, Avenue de la Gare, Rue Jules Ferry, Chem du Val Fleury, Chem de la Girondière	03 avr 2023	17 mai 2023	47 330	43 995	20 357	97	21	
23028TVXEP	Rognaix	Divers secteurs	21 avr 2023	10 mai 2023	67 544	24 975	13 100	70		
23029TVXEP	Sainte-Reine	Divers secteurs	19 mai 2023	25 mai 2023	24 248	16 179	8 595	39		1
Validés le 8 juin 2023 (10 nouveaux dossiers)					387 734	273 394	119 587	671	36	1
Total année 2023					838 324	610 311	191 239	1 094	136	1

Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés

Délibération n° BS 4-3-2023

Objet :
Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux :
participations financières

Date de la convocation

1^{er} juin 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Robert AGUETTAZ

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en **juin 2023**.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 8 juin 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Robert **AGUETTAZ**, Yves **BERTHIER**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Jean-Claude **RAFFIN** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Béatrice **SANTAIS**, Roger **BLANC-COQUAND**, Christian **RAUCAZ**, Jean-Marc **VIAL** et Serge **TICHKIEWITCH**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participation financière du SDES aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage et ce, à compter du second semestre 2021.

Les participations financières du SDES à ce titre, sont financées par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE. Ainsi, ces participations financières sont proposées aux seules communes ayant intégré le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre d'une rénovation partielle ou globale d'un bâtiment. Les travaux réalisés devant à minima respecter les exigences de performances énergétiques et les critères des fiches CEE.

Pour le dossier présenté au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le bureau syndical statue sur le nouveau dossier noté A VALIDER.

Ce dossier listé dans le tableau annexé à la présente délibération, représente une participation financière potentielle maximum de 80 000,00 €.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

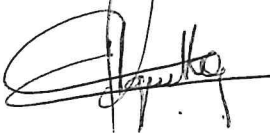
- ▶ **D'approuver le dossier noté A VALIDER et affiché dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires du nouveau dossier, sur la base du montant maximum mentionné dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 80 000,00 € ;**

- **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES au maître d'ouvrage concerné ;**

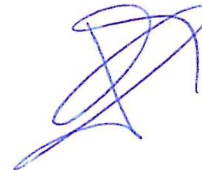
Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Robert AGUETTAZ



Le Président du SDES,
Michel DYEN



Annexe délibération BS 4-3-2023

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2023

Réf dossier	Dossiers validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Nature des travaux
	Commune	Site concerné	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Taux d'intervention	Montant participation SDES	
22-014 TRVX BAT	Saint-Pierre-d'Albigny	Mairie/Cinéma	11 janv 2023	12 janv 2023	1 224 390,00 €	539 678,06 €	35%	80 000,00 €	Isolation murs + combles + VMC + chaudière + remplacement menuiseries
22-012 TRVX BAT	Cevins	Ancienne Fruitière	01 sept 2022	05 avr 2023	125 656,72 €	125 656,72 €	60%	75 394,03 €	ITE, menuiseries, remplacement chaudière froul par PAC
Total déjà validé à ce jour (2 dossiers)					1 350 046,72 €	665 334,78 €	-	155 394,03 €	-

Réf dossier	Dossier validé le 8 juin 2023		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Nature des travaux
	Commune	Site concerné	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Taux d'intervention	Montant participation SDES	
23-006 TRVX BAT	Les Allues	Office de tourisme de Meribel	15 mai 2023	25 mai 2023	1 889 628,00 €	757 601,14 €	20%	80 000,00 €	
Validé le 8 juin 2023 (1 nouveau dossier)					1 889 628,00 €	757 601,14 €	-	80 000,00 €	-

Total année 2023					3 239 674,72 €	1 422 935,92 €	-	235 394,03 €	
-------------------------	--	--	--	--	----------------	----------------	---	--------------	--

Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés

Délibération n° BS 4-4-2023

Objet :
Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023

Date de la convocation

1^{er} juin 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Robert AGUETTAZ

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juin 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 8 juin 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Robert AGUETTAZ, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Roger BLANC-COQUAND, Christian RAUCAZ, Jean-Marc VIAL et Serge TICHKIEWITCH.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

6 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **Entrelacs**, Hameau des Darmand, réseau BT (470 ml) ;
- ▶ **Saint Marcel**, Montfort, Hameau de la Ville, réseau BT (345 ml) ;
- ▶ **Aix les Bains**, Chemin des Biâtres, réseau BT (250 ml) ;
- ▶ **Porte de Savoie**, rue du général Decouz, rue Henry Planche, réseau BT (450ml)
- ▶ **Saint Ours**, Route du chef-Lieu RD 211D, réseau BT (330 ml) ;
- ▶ **Peisey Nancroix**, Ruelle de la Fruitière, réseau BT (150 ml).

De plus, 3 opérations déjà validées antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **Moutiers**, Faubourg de la Madeleine, réseau BT (120 ml) ;
- ▶ **Sainte Hélène sur Isère**, Hameau de la Perrière, réseau BT (540 ml) ;
- ▶ **Entrelacs**, Rues Joseph Michaud et du 17 octobre, réseau BT (400 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

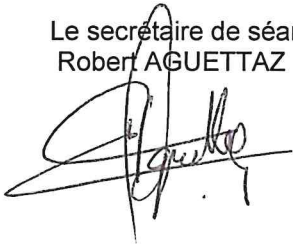
- ▶ **D'approuver le programme provisoire 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**

- ▶ ***D'autoriser les engagements budgétaires des 6 nouvelles opérations et les 3 engagements complémentaires sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Robert AGUETTAZ



Le Président du SDES,
Michel DYEN



Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Opération	Agent SDES	Coûts liés à l'opération						Participation SDES	Répartition financière totale en Euros				
							Montant HT		TVA		Total général TTC + MOA	Commune		SDES				
							Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)				Eclairage public (3)	Télécoms (4)	Frais de MOA - 3%	Participation aux travaux TTC	TVA récupérable
AIX-LES-BAINS	Secteur de Hippodrome, aménagement du Tillet	73 008	MOA SDES	25-avr.-23	23012	SS	38 608	20 726	32 181	7 332	10 581	110 840	3 223	77 663	7 322	25 626	32 947	
BARBERAZ	GRAND-CHAMBERY - Barberaz, La Ravoire - RD1008 Tranche 2 Ouest	73 029	Gpmt emdes	21-mars-23	23026	SC	115 207		23 041			142 386	4 147	40 230	23 041	79 124	102 166	
BOURDEAU	Secteur Mairie Rue du Port	73 050	MOA SDES	21-mars-23	23009	SC	24 477		22 254	4 451	56 077	57 760	1 682	33 479	4 895	19 385	24 281	
BOURGET-DU-LAC (LE)	Secteur la Serraz	73 051	MOA SDES	7-fév.-23	22034	SC	78 500	43 027	40 837	15 700	16 773	194 838	5 645	135 883	15 700	49 100	64 800	
BRIDOIRE (LA)	Secteur route de Vergenue	73 058	MOA SDES	21-mars-23	23010	SC	191 131	26 189	42 104	38 226	13 659	320 649	9 339	151 293	38 226	131 129	189 355	
CHINDRIEUX	Rue de Vars	73 085	Gpmt emdes + MOA SDES	25-avr.-23	20043	SS	127 403	45 188	47 283	25 481	18 494	263 648	7 915	159 843	25 481	86 639	112 120	
COISE-SAINTE-JEAN-PIED-GAUTHIER	Impasse de l'Arenier	73 089	MOA SDES	7-fév.-23	23003	SC	18 360		11 574	3 072	2 315	35 922	1 078	15 986	3 072	17 339	21 011	
COMPOTE (LA)	Secteur Haut du Chef-leu	73 090	MOA SDES	7-fév.-23	23002	SC	108 689	48 453	54 640	21 780	20 619	254 390	7 632	167 292	21 780	72 949	94 729	
DRUMETAZ-CLARAFOND	Route du Bloley - Tranche 2	73 103	Gpmt emdes	21-mars-23	23005	SS	56 197			11 239		67 436	2 023	18 982	11 239	39 338	50 577	
ECHELLES (LES)	Rue Jules Ferry	73 105	MOA SDES	25-avr.-23	18017	SC	46 279	14 155	7 180	9 256	4 267	83 570	2 434	41 269	9 256	33 045	42 301	
ECOLE-EN-BAUGES	Secteur Mairie	73 106	MOA SDES	21-mars-23	21062	SC	21 885	9 778	5 468	4 377	2 849	44 688	1 301	24 072	4 377	18 209	20 586	
FONTOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	Secteur la Rochette Tranche 2	73 116	Gpmt emdes	7-fév.-23	23001	SC	156 360	43 567	68 135	31 276	21 840	328 878	9 579	204 661	31 276	92 741	124 017	
JARRIER	Notre Dame, Bormat et Varchières - Tranche 2	73 138	Gpmt emdes	21-mars-23	22017	SS	63 896	9 403	52 532	12 779	12 397	156 528	4 530	97 521	12 779	45 228	58 007	
MERY	Route des Jäcquiers - Tranche 2	73 155	MOA SDES	25-avr.-23	23013	SS	92 164	71 536	51 444	18 437	24 596	268 942	7 746	160 726	18 437	66 779	85 215	
MONTGILBERT	Chef-leu	73 168	Gpmt emdes	25-avr.-23	23021	SC	106 172	22 435	79 064	21 234	20 300	249 205	7 476	154 487	21 234	80 959	102 194	
SAINTE-HELENE-DU-LAC	Secteur Poginnet	73 240	MOA SDES	25-avr.-23	23016	SS	158 486	59 457	101 769	31 697	31 045	387 749	11 284	248 330	31 697	107 722	139 419	
SAINTE-REINE	Haut de Routhennes	73 277	MOA SDES	25-avr.-23	23015	SC	15 366		7 009	3 073	1 402	26 850	606	12 526	3 073	12 056	15 130	
SAINTE-PIERRE-DE-BELLEVILLE	Belleville HTA	73 272	MOA SDES	25-avr.-23	22069	SC	71 243		14 249			88 056	2 565	23 938	14 249	49 870	64 119	
UGINE	Secteur Léchy BT	73 303	Gpmt emdes	25-avr.-23	23022	SC	62 752		12 550			77 561	2 259	21 085	12 550	43 926	56 477	
UGINE	Impasse du Laitier HTA	73 303	MOA SDES	25-avr.-23	23023	SC	32 801		6 560			40 542	1 181	11 021	6 560	22 961	29 821	
VILLARD-LEGER	Secteur Bulisson	73 315	MOA SDES	25-avr.-23	23019	SS	82 378	23 761	38 574	16 476	12 067	176 393	5 138	101 253	16 476	58 664	75 140	
CHAPPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA)	Secteur le Petit Villard (Complément au projet initial présenté au BS du 14/09/2021)	73 076	Gpmt emdes	25-avr.-23	21057	SC	1 250		250			1 545	45	545	250	750		
CHINDRIEUX	Chemin de la Tour (Complément au projet initial présenté au CS du 17/12/2019)	73 085	MOA SDES	25-avr.-23	18081	SS	23 632	762	4 623	4 726	1 061	35 890	1 045	14 956	4 726	16 207		
DOUCY-EN-BAUGES	La Villard tranche 2 (Complément au projet initial présenté au BS du 03/07/2022)	73 011	MOA SDES	25-avr.-23	22023	SC	900	9 410	2 650	180	2 412	16 019	467	14 799	180	1 040		
GRAND-ANGUEBLANCHE	Hameau des Emples - Tranche 1 (Complément au projet initial présenté au BS du 10/3/2022)	73 003	Gpmt emdes	25-avr.-23	22006	SS	9 178			1 836		11 344	330	4 002	1 836	5 407		
JACOB-BELLECOMETTE	Rue du Granier (Complément au projet initial présenté au BS du 21-11-2021)	73 137	MOA SDES	21-mars-23	21078	SS	4 577	5 406	3 155	915	1 712	15 766	473	12 577	915	2 746		
MOUYX	Chemin des Bignards (Complément au projet initial présenté au BS du 09-09-2019)	73 182	Gpmt emdes	7-fév.-23	19065	SS	4 503	12 594	9 658	901	4 450	33 069	963	29 777	901	2 392		
PEISEY-MANCROIX	Montée de l'église (Complément au projet initial présenté au BS du 23-04-2021)	73 197	Gpmt emdes	7-fév.-23	21021	SS	4 019			604		4 988	145	1 752	604	2 412		
PEISEY-MANCROIX	Hameau des Arches (Complément au projet initial présenté au BS du 09-09-2019)	73 197	MOA SDES	7-fév.-23	19046	SS	6 868			1 374		8 491	247	2 895	1 374	4 420		
SAINTE-PIERRE-D'ALBIGNY	Hameau de Molans (Complément au projet initial présenté au BS du 7-12-2018)	73 270	TRANS MOE + MOA SDES	7-fév.-23	18520	SS	43 289	6 972	11 072	6 654	3 609	75 782	2 207	41 593	8 664	25 536		
VIVIERS-DU-LAC	Rue de la Gare Chemin du Népis (Complément au projet initial présenté au BS du 23/04/2021)	73 328	MOA SDES	25-avr.-23	21027	SC	600	3 160	1 108	120	854	6 017	175	5 537	120	380		
Total déjà validé à ce jour :							1 785 401	468 999	690 314	353 040	231 883	3 614 947	105 290	2 049 707	355 060	1 212 160		
Opérations							10	Compléments										

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
 Reçu en préfecture le 13/06/2023
 Publié le
 ID : 073-257302232-20230608-DELIB_BS_4_4_23-DE



Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Opération	Affect. SDES	Coûts liés à l'opération					Répartition financière totale en Euros													
							Montant HT		TVA	Montant TTC	Total général TTC + NOA	Commune		SDES											
							Réseau DP (1)	Eclairage public				Télécoms	Réseau public (2)	Eclairage public	Télécoms	TVA récupérée	Participation aux travaux HT								
AIX-LES-BAINS	Chemin des Blâtres	73 008	MOA SDES	8-Jun-23	23014	SS	40 953	13 739	30 036	8 191	8 755	101 674	104 724	3 050	67 867	8 191	28 667	38 857							
ENTRELACS	Hameau des Darmand	73 010	Grpnt croisés	8-Jun-23	23024	SS	125 432	-	47 004	25 086	9 401	206 923	213 131	6 208	102 786	25 086	85 699	110 345							
PEBEY-MANCROIX	Ruelle de la Fruilière	73 197	Grpnt croisés	8-Jun-23	23030	SS	47 474	19 642	28 549	9 495	9 638	114 798	118 242	3 444	75 015	9 495	33 132	43 227							
PORTE-DE-SAVOIE	Rue Général Decour, rue Henry Planche	73 151	MOA SDES	8-Jun-23	23016	FB	109 769	42 574	62 394	21 954	20 994	257 686	285 416	7 731	160 701	21 954	82 162	104 716							
SAINT-MARCEL	Monfort, Hameau de la Ville	73 283	Grpnt croisés	8-Jun-23	23031	SS	52 725	-	-	10 545	-	63 270	65 168	1 899	17 716	10 545	36 907	47 452							
SAINT-OURS	Route du Chef-Lieu, RD 211 D	73 285	MOA SDES	8-Jun-23	23043	SS	46 282	11 642	24 538	9 256	7 236	98 954	101 923	2 969	60 269	9 256	32 397	41 654							
	#N/A	#N/A					-	-	-	-	-	-	-	-	41 655	-	41 655	41 655							
							-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Validées le 8 juin 2023 :							6	Nouvelles opérations					422 635	87 597	192 522	84 527	56 024	843 304	868 603	900	25 239	442 697	84 527	341 379	425 906
ENTRELACS	Rue Joseph Micaud et du 17 octobre (Complément au projet initial présenté au BS du 24/05/2023)	73 010	Grpnt croisés	8-Jun-23	23030	SS	21 614	-	12 917	4 323	2 583	41 436	42 679	1 243	25 388	4 323	12 868	17 281							
MOUTIERS	Faubourg de la Madeleine (Complément au projet initial présenté au BS du 12/04/2022)	73 181	MOA SDES	8-Jun-23	22010	SS	1 524	-	4 881	305	956	7 606	8 041	234	6 821	305	914	1 219							
SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	Hameau de la Perrière (Complément au projet initial présenté au BS du 24/05/2021)	73 241	Grpnt croisés	8-Jun-23	21017	SS	-	-	1 742	-	348	2 091	2 154	63	2 154	-	-	-							
	Secteur, rue... (Complément au projet initial présenté au BS du XX/XX/20XX)	#N/A					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
	#N/A	#N/A					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Validées le 8 juin 2023 :							3	Complément(s) à projet initial					23 138	-	19 640	4 628	3 928	51 334	52 874	1 540	34 363	4 628	13 853	18 510	
Total travaux années 2023								2 211 174	556 596	902 476	442 235	291 814	4 404 285	4 536 423	17 230	132 129	2 528 767	442 235	1 567 421	2 009 656					

- (1) RESEAU DP : Réseau de distribution publique d'électricité
- (2) TVA traitée via la DGFIP (attestation d'investissement du nouveau contrat de concession)
- (3) TVA éclairage public (récupérée par la commune par le biais du FCTVA au taux actuel en vigueur)
- (4) TVA gène civil telecom non récupérable

21	Nouvelles opérations déjà validées	6	Nouvelles opérations à valider
10	Compléments d'opérations déjà validés	3	Compléments d'opérations à valider
31		9	

27	40	13
----	----	----

Opérations nouvelles et compléments validés en 2023



Délibération n° BS 4-5-2023

Objet :
Travaux IRVE : programme 2023

Date de la convocation
1^{er} juin 2023

Membres :
 En exercice : 13
 Présents : 8
 Présents prenant part à
 la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :
 Robert AGUETTAZ

Nota :
 Le Président certifie que cette délibération sera
 mise à disposition sur le site du SDES en
juin 2023.

Extrait
 Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
 Le 8 juin 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège
 social du SDES à la Motte-Servolex (73), après
 convocation légale, sous la présidence de Michel
 DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal
MARTIN, Robert **AGUETTAZ**, Yves **BERTHIER**,
 Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Jean-Claude
RAFFIN et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Béatrice **SANTAIS**, Roger **BLANC-**
COQUAND, Christian **RAUCAZ**, Jean-Marc **VIAL** et
 Serge **TICHKIEWITCH**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE)* » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités.

Afin mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes IRVE concernées, le SDES a notifié un marché de travaux de type accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise Citéos, d'une durée d'une année, du 2 août 2022 au 1^{er} août 2023. Il existe également la possibilité de réaliser 6 bornes dans le cadre de la DSP du réseau eborn via Easy Charge et/ou SPBR1.

Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention d'application spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux.

Il est demandé au présent bureau syndical de statuer sur les nouvelles opérations d'installation d'IRVE listées ci-dessous :

AVANCHERS (LES)	Devant la gendarmerie, bornes rapides	43/50 kW AC/DC - 2 PDC	2 IRVE
BAUCHE (LA)	Parking nord du Château	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1 IRVE
JONGIEUX	Parking amont Eglise	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
VAL-CENIS	LANSLEBOURG, Parking mairie	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
VAL-CENIS	LANSLEVILLARD, Office du tourisme	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE

VAL-CENIS	TERMIGNON, Parking maison de la Vanoise	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
VAL-CENIS	SOLLIERES-SARDIERES, Proche Intermarché	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE
MODANE	Rue des Bettets	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1 IRVE

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant part à la délibération :

- ▶ **D'approuver le programme 2023 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, notamment la convention d'application ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés à la (aux) convention(s) précitée(s), ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les Conventions d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP) ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer le recensement et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-président du SDES, à signer le cas échéant, les conventions de servitudes ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant, l'exécution du marché de travaux avec Citéos de type accord-cadre précité, et la signature des bons de commande, à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via SPBR1 (Easy-Charge) et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Robert AGUETTAZ



Le Président du SDES,
Michel DYEN



Travaux d'installation IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Annexe délibération BS 4-5-2023

Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nbre IRVE	Nbre PDC	INSEE	Compétence IRVE transférée OUI / NON	TCCPE transférée OUI / NON	Date BS	N° Opération	Travaux				Commune				SDES		
											Montant HT	TVA	Montant TTC	Pour info : prime ADVENIR du 10/1/2023 au 10/08/2023	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (hors raccordement)	TVA non récupérable (raccordement)	Participation aux travaux TTC	TVA à récupérer	Participation aux travaux TTC
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Complément Avenue Victoria	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-fevr-23	IRVE23003	8 286	1 625	9 921	166	233	0	0	0	0	1 625	1 625
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	50 rue Abbé Pierre	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-fevr-23	IRVE23006	25 128	5 863	30 811	-4 000	710	233	233	0	0	5 450	5 450
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Place Clémenceau	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-fevr-23	IRVE23007	21 977	5 069	27 045	-4 000	634	233	233	0	0	4 835	4 835
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Entrée Hippodrome	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-fevr-23	IRVE23008	21 088	4 891	25 959	-4 000	611	233	233	0	0	4 658	4 658
CHAMOUSSET	CHAMOUSSET	Parking Impasse de la Gare	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 068	OUI	OUI	7-fevr-23	IRVE23009	22 047	5 209	27 256	-4 000	0	233	233	0	0	4 976	17 416
DULLIN	DULLIN	Parking poste Dullin, D37A, route de Vergenuecle	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 104	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23011	10 423	2 605	13 027	-2 600	0	233	233	0	0	2 371	8 299
MOTTE-SERVOLEX (LA)	MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Raoul Villot OUEST	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23013	21 003	5 001	26 003	-4 000	0	233	233	0	0	4 767	16 685
MOTTE-SERVOLEX (LA)	MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Raoul Villot EST	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23014	10 726	2 665	13 391	-2 600	0	233	233	0	0	2 432	8 512
NOVALAISE	NOVALAISE	Parking écomobilité, rue du Pré Rampeau	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 181	OUI	OUI	7-fevr-23	IRVE23010	12 347	2 990	15 337	-2 600	0	563	563	0	0	2 406	8 422
PONT-DE-BEAUVOISIN	PONT-DE-BEAUVOISIN	Place Carouge	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 204	OUI	OUI	25-avr-23	IRVE23015	21 577	5 115	26 692	-4 000	0	383	383	0	0	4 732	16 562
SAINT-ALBAN-LEYSSE	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Parking Collège, avenue de la Mairie	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 222	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23012	22 059	5 212	27 271	-4 000	0	233	233	0	0	4 978	17 425
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Parking de la Mairie, route de l'Église	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 240	OUI	OUI	7-fevr-23	IRVE23001	23 082	5 416	28 499	-4 000	0	650	650	0	0	4 766	16 562
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Passage du Lac, route des Platânières	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 240	OUI	OUI	7-fevr-23	IRVE23002	13 703	3 261	16 964	-2 600	0	233	233	0	0	3 027	8 422
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	Place du Pont	22/24 kW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 236	OUI	OUI	7-fevr-23	IRVE23004	21 055	4 211	25 266	-4 000	0	233	233	0	0	3 978	16 562
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	Salle polyvalente	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 236	OUI	OUI	7-fevr-23	IRVE23005	10 661	2 120	12 722	-2 600	0	233	233	0	0	1 887	8 422
Total validé à ce jour :											285 091	61 073	326 164	49 000	2 123	4 183	4 183	0	0	163 852	56 890

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20230608-DELIB_BS_4_5_23-DE



Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nbre IRVE	Nbre PDC	INSEE	Compétence IRVE transférée OUI / NON	TCCFE transférée OUI / NON	Date BS	N° Opération	Travaux			Commune					SDES		
											Montant HT	TVA	Montant TTC	Pour info : prime ADVENIR du 1/01/2023 au 1/08/2023	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (hors recordement)	TVA non récupérable (recordement)	Participation aux travaux TTC	TVA à récupérer	Participation aux travaux TTC
AVANCHERS (LES)	AVANCHERS (LES)	Devant la gendarmerie, bornes rapides	43/50 KW AC/DC - 2 PDC	2	4	73 024	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23017 IRVE23018	76 616	17 643	94 260	-11 600		833		833	35 425	16 810	56 835
BAUCHE (LA)	BAUCHE (LA)	Parking nord du Château	22/22 KW AC/AC - 2 PDC	1	2	73 033	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23019	10 475	2 615	13 090	-2 600		233		233	4 754	2 382	8 336
JONGIEUX	JONGIEUX	Parking amont Eglise	22/24 KW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 140	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23020	22 531	5 306	27 837	-4 000		600		600	11 365	4 706	16 472
VAL-CENIS	LANSLEBOURG	Parking mairie	22/24 KW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 290	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23021	21 707	5 141	26 849	-4 000		417		417	10 312	4 725	16 537
VAL-CENIS	LANSLEVILLARD	Office du tourisme	22/24 KW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 290	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23022	20 699	4 940	25 639	-4 000		233		233	9 166	4 706	16 473
VAL-CENIS	TERMIGNON	Parking maison de la Venoise	22/24 KW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 290	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23023	20 699	4 940	25 639	-4 000		233		233	9 166	4 706	16 473
VAL-CENIS	SOLLIERES-SARDIERES	Proche Intermarché	22/24 KW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 290	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23024	24 109	5 622	29 731	-4 000		233		233	10 871	5 388	18 860
MODANE	MODANE	Rue des Betteis	22/24 KW AC/DC - 2 PDC	1	2	73 500	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23026	21 880	4 376	26 256	-4 000		383		383	9 482	3 993	16 774
						#N/A															
Validées le 8 Juin 2023 :		8	nouvelles opérations		9	18					218 717	50 563	269 300	- 38 200		3 167		3 166	100 542	47 417	168 758
Total travaux années 2023				24	48						483 808	111 657	595 464	- 87 200		7 350		7 350	284 394	104 307	331 071

14	Opérations déjà validées	8	Nouvelles opérations à valider	23	Opérations validées en 2023
1	Opérations complémentaires déjà validées		Opérations complémentaires à valider		



Délibération n° BS 4-6-2023

Objet :
Études de développement des énergies renouvelables : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Date de la convocation

1^{er} juin 2023

Membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Robert AGUETTAZ

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en **juin 2023**.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 8 juin 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Robert **AGUETTAZ**, Yves **BERTHIER**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Jean-Claude **RAFFIN** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Béatrice **SANTAIS**, Roger **BLANC-COQUAND**, Christian **RAUCAZ**, Jean-Marc **VIAL** et Serge **TICHKIEWITCH**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 4 octobre 2022 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'études d'installations d'énergies renouvelables portées sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (délibération n° CS 4-18-2022).

Ces nouvelles missions sont confiées au SDES par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le bureau syndical dispose d'une délégation permanente (délibération n° CS 4-19-2022) pour :

- approuver les programmes provisoires et définitifs d'études et de prestations de service associées ;
- approuver les conventions de mandats de maîtrise d'ouvrage ou financières spécifiques à chaque opération et leurs avenants éventuels.

Aussi, il convient que le bureau syndical statue sur les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- 2 conventions d'application de transfert de compétence pour des études de faisabilité en vue du développement des énergies renouvelables, conformément aux éléments précisés dans le 2ème tableau de l'annexe jointe à la présente délibération.

A noter que 8 projets ont déjà fait l'objet d'une validation spécifique par le Comité Syndical et le Bureau Syndical (1^{er} tableau de l'annexe jointe à la présente délibération).

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les dossiers « à valider » listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces études et à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études pour le dossier concerné, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**

- ▶ ***D'autoriser les engagements budgétaires associés à ces études ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président, à signer les conventions, telles que présentées en annexe, et l'ensemble des actes afférents ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des études afférentes.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Robert AGUETTAZ



Le Président du SDES,
Michel DYEN



Annexe délibération BS 4-6-2023

Etudes préalables d'installation photovoltaïque (PV) sous MOA SDES

Dossiers validés		Projets		Coût prévisionnel		
Réf dossier	Commune	Type d'installation	Puissance crête (en kWc)	Descriptif des études réalisées / à réaliser	Engagement du SDES TTC	Engagement de la commune TTC
2022-PV01	Saint-Vital	Centrale PV au sol	2600	étude de faisabilité + étude d'impact environnemental + prestation AMO + PRAC + étude de risque	62 819 €	0 €
2022-PV02	Grésy-sur-Aix	Toitures et ombrrières PV	286	étude d'opportunité sur l'ensemble de la commune + études de faisabilité sur 4 sites + mission de MOE	25 000 €	15 840 €
2022-PV04	Saint-Pierre d'Albigny	Centrale PV au sol	4800	Etude d'impact environnemental + étude de sol + levé topographique + architecte ; SDES paie 35% du coût des études	24 150 €	0 €
2022-PV03	Aillon-Le-Jeune	Ombrrière PV	75	Etude de faisabilité	2 300 €	0 €
2022-PV05	Modane	Toiture PV	90	Etude structure sur 1 bâtiment	3 000 €	0 €
2022-PV06	Mercury	Toitures PV	111	Etude structure sur 2 bâtiments	6 000 €	0 €
2022-PV08	Bassens	Toitures PV	200	Etude structure sur 2 bâtiments	6 000 €	0 €
2022-PV09	Saint-Genix-les-Villages	Centrale PV au sol	1600	Etude de faisabilité	2 901 €	0 €
Total déjà validé à ce jour				8 dossiers	132 170 €	15 840 €

Dossiers validés le 8 juin 2023		Projets		Coût prévisionnel		
Réf dossier	Commune	Type d'installation	Puissance crête (en kWc)	Descriptif des études réalisées / à réaliser	Engagement du SDES TTC	Participation de la commune TTC
2023-PV01	Novalaise	Toitures PV	72	Etude structure sur 2 bâtiments	6 000 €	0 €
2023-PV01	Novalaise	Toitures PV	30	Etude structure sur 1 bâtiment (Gpe scolaire)	3 000 €	0 €
Validés				2 nouveaux dossiers	9 000 €	0 €